

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 16 février 2018

DATE DE CONVOCATION : 09.02.2018	L'an deux mille dix-huit, Le seize février à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 09.02.2018	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude RIGOLÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE 15	Etaient Présents : AILLET Louis, BREHINIER Henri, CADE Jean-Claude, DAUNAY Loïc, GUILLOTIN Sylvie, LA DROITTE Paul, LETORT Bernard, MENIER Mireille, NEUTE Françoise et ROBISSOUT Josiane.
PRÉSENTS 11	
VOTANTS 12	Excusés : BOUAN Chantal, BROCHARD Gwénaëlle, COLLET Céline, LEBORGNE Régine (procuration à MENIER Mireille) Secrétaire de séance : Paul LA DROITTE

En début de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il peut ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la création d'un poste d'adjoint administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'ajouter la délibération concernant la création d'un poste adjoint administratif au sein des effectifs.

Présentation du projet de sponsoring par Vincent Hamon

Procès-verbal réunion du 19 janvier 2018

Accepté à l'unanimité.

Compte rendu Conseils Dinan Agglomération

- PLUi

Il reste encore beaucoup de travaux à réaliser dont notamment des études de zonages sur le territoire. Les principales difficultés de la commune de St Lormel sont liées à la Loi Littoral. Plusieurs réunions sont programmées prochainement.

- Compétences

Certaines compétences de l'agglomération vont être réétudiées pour éventuellement revenir aux communes : instruction du droit des sols, frelons, chenilles processionnaires.

- ALSH

Les décisions concernant les ALSH sont reportées au mois de juillet.

- 40 communes font partie des ALSH communautaires. Un principe de tarif unique a été arrêté avec un système de tranches de 6 € à 16 € par jour pour les résidents du territoire pour l'année 2018 et de 8 à 24 € pour les résidents hors territoires.
- Un séjour d'une semaine à la base nautique de Locunolé sera proposé à 36 jeunes du territoire.
- Organisation sur le secteur de Plancoët Plélan

L'ASLH pour Petites vacances et juillet sera positionné sur Corseul et pour août sur Créhen. Sur Plélan, l'alsh sera ouvert pendant les petites vacances, en juillet et pendant les deux dernières semaines d'août.

- Voirie

La compétence n'a pas encore été attribuée entre Dinan Agglo et les communes. Saint-Lormel a été retenue comme commune test. Plusieurs scénarios sont étudiés. Les décisions seront prises à Dinan Agglomération en juillet 2018.

Compte rendu commissions communales

- Commission environnement du 6 février 2018

Préparation du concours fleurissement 2018 pour les particuliers.

Un débat a lieu sur le concours de fleurissement 2018 pour les particuliers.

Il est demandé s'il est judicieux de reconduire la formule mise en place l'année dernière (une inscription sur la base du volontariat) ou revenir à l'ancienne formule (un passage de la commission sur la commune).

Il est proposé de mettre au vote le choix de la formule :

7 voix pour le maintien de la formule mise en place en 2017 sur la base d'une inscription volontaire et 5 abstentions (Louis Aillet, Jean-Claude Cade, Bernard Letort, Régine Leborgne et Mireille Menier).

Josiane Robissout demande quel est le but de la suppression de la haie au pied du cimetière et demande s'il serait possible d'aménager une voie carrossable pour l'accès des marbriers. Il est répondu que l'objectif était de réduire la taille des haies dans un premier temps mais qu'une étude pourra être réalisée.

Jean-Claude Cade demande quelle est l'utilité du fleurissement au niveau du muret de l'église du vieux bourg. Il est répondu qu'il s'agit d'apporter un fleurissement homogène sur l'ensemble de la commune et sans besoin d'un arrosage régulier.

Au niveau du camping, Jean-Claude Cade propose une variété de cotonéaster rampants "Radicans" pour le recouvrement des bâches entre le terrain de tennis et les bâtiments.

Illuminations de Noël

Il est proposé de compléter les illuminations au niveau de l'entrée sud du bourg à droite en montant. 3 cordons identiques à ceux de St Pierre et un cordon supplémentaire pour le pignon de la Mairie pour un coût total de 600,82 € TTC.

Il est proposé de remplacer une guirlande à l'église du bourg pour un montant de 436,80 € TTC.

Demande de sponsoring

Mr Vincent Hamon, domicilié à St Lormel et étudiant à l'IGR de Rennes, présente à l'ensemble du Conseil Municipal son projet de raid humanitaire à travers l'Europe, l'Europ'raid, qui se déroulera en août 2018.

L'objectif est d'apporter du matériel scolaire et/ou sportif aux pays qui en ont besoin, le tout en Peugeot 205.

L'équipage est composé de 3 personnes.

Chaque membre de l'équipage est tenu de trouver des sources de financement nécessaires au départ. M. Hamon sollicite donc un sponsoring auprès de la commune.

Il fait part au Conseil Municipal des différentes possibilités d'achat d'encart publicitaire avec les montants correspondants : 200 € (pour les côtés), 250 et 500 € (pour l'avant) et 200 et 500 € (pour l'arrière).

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'un sponsoring a déjà été voté en 2012 pour le 4L Trophy avec un montant de 350 €.

Il proposerait également de venir présenter la voiture au moment de la kermesse du RPI St Lormel-Créhen et d'en profiter pour faire un appel aux dons de fournitures scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **de sponsoriser cette opération à hauteur de 500 € pour un marquage à l'arrière du véhicule (numéro 16) et souhaite avoir un retour sur expérience après le raid.**

Demande de subvention SNSM

Chaque année, la station SNSM de Saint-Cast-Le-Guildo sollicite une subvention annuelle afin d'apporter un soutien financier aux sauveteurs en mer.

Le montant qui nous est demandé est de 150 €.

Il est rappelé qu'en 2013, une subvention exceptionnelle de 100 € avait été votée pour l'organisation des 100 ans de la station.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de verser une subvention de 100 € à la station SNSM de Saint-Cast-Le Guildo.**

Ressources humaines : fixation des ratios d'avancement de grade pour 2018

De nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée).

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratios promus-prouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des Agents de Police.

Un avis favorable de principe du Comité technique du Centre de Gestion des Côtes d'Armor a été reçu en mairie le 8 février 2018, préconisant les dispositions suivantes à compter de l'année 2018 :

- fixer des ratios à 100 % pour tous les avancements de grades,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le ratio commun de principe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'adopter le ratio commun de principe.**

Ressources humaines : Création d'un poste d'adjoint administratif

Compte tenu de l'évolution des carrières et suite à la confirmation du départ en retraite de Mme MAUREL Claudine qui a fait valoir ses droits au 1^{er} avril 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2018.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide :

- **D'accéder à la proposition de Monsieur le Maire**
- **De créer, à compter du 1^{er} avril 2018, un poste d'adjoint administratif (échelle c1) à temps complet**
- **De modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif communal**
- **D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier**

Travaux de marquage voirie

Monsieur le Maire indique que des travaux de marquage doivent être entrepris sur l'ensemble de la commune à différents endroits.

Deux fournisseurs ont répondu à la sollicitation de devis pour ces travaux de voirie.

- L'entreprise Helios pour un montant de 1809.60 €TTC
- Le centre technique départemental des Côtes d'Armor pour un montant de 1430.77 €TTC

Il est demandé au Conseil Municipal de se positionner quant à cette dépense de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Retient la proposition tarifaire du Centre Technique Départemental des Côtes d'Armor pour un montant de 1430.77 € TTC.**

Bernard Letort demande s'il est possible de modifier la signalisation des aires de croisement sur la route de St Pôtan. Il est répondu que cette demande sera étudiée.

Reprise de concessions cimetièrre

Il est fait part au Conseil Municipal que cinq concessions cimetièrre font l'objet d'une reprise par la commune.

Cela concerne d'une part, trois concessions arrivées à échéance et faisant l'objet de non-renouvellement et d'autre part, deux concessions concernées par une procédure d'abandon.

- Concession arrivées à échéance

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient le retour à la commune des concessions funéraires temporaires, trentenaires et cinquantenaires à défaut de paiement de la redevance à l'expiration de la période pour laquelle le terrain a été concédé. Les concessionnaires disposent d'un délai de deux ans après l'expiration de la période pour renouveler la redevance.

Monsieur le Maire informe que trois concessions funéraires présentent ces critères :

- Concession C35 – BOULEAU - Concession cinquantenaire expire au 18/11/2013
- Concession E18 – BERGER - Concession trentenaire expire au 24/08/2011
- Concession F 28 – BEUREL MENIER - Concession cinquantenaire expire au 30/10/2013

Malgré une recherche auprès des familles, aucun renouvellement n'a pu aboutir. Considérant que les concessions présentent les critères, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la reprise des concessions funéraires : C35, E18 ET F28.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide de procéder à la reprise des concessions funéraires C35, E18 ET F28.**

- Concession en état d'abandon

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une procédure de reprise de deux concessions en état d'abandon a été engagée en 2014.

Ces deux concessions de plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, par procès-verbal en date du 7 novembre 2014 et du 7 novembre 2017, dans les conditions prévues à l'article L 2223.13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui donnent à la commune la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon.

Les concessions sont les suivantes :

- C 4 - LEVEQUE LOUIS : Concession perpétuelle délivrée le 12/03/1908 sous le titre n°38
- D 16 - BESNARD : concession perpétuelle délivrée le 29/10/1923 sous le titre n°76

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces reprises de concession.

Considérant que ces concessions ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, lesdits états dûment constatés ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.**
- Travaux de reprise

Considérant que des concessions funéraires font l'objet de reprise, des devis ont été sollicités pour effectuer les travaux dans le cimetière communal.

Après une visite dans le cimetière, l'entreprise PFG a répondu par un devis d'un montant de 2 331.60€ TTC comprenant l'ensemble des travaux pour la reprise des 5 concessions (démontage, creusement, remblaiement et exhumation). Il est précisé qu'une concession ne nécessite pas de démontage de monument.

Les autres entreprises n'ont pas répondu à la demande de devis.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce devis.

A titre d'information, l'entreprise PFG avait procédé à la reprise de 5 concessions en 2015 pour un montant de 2342.40 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve le devis de l'entreprise PFG pour un montant de 2331,60 € TTC.**

Informations diverses

- Infrastructures sportives

Dans le cadre d'une éventuelle mutualisation des infrastructures, le club de foot des jeunes de Plancoët (PAFC : Plancoët Arguenon Football Club) souhaite connaître les sites disponibles sur les environs. Une visite a eu lieu sur le terrain de football de St Lormel en présence de plusieurs élus et des acteurs de cette pratique sportive.

L'hypothèse d'une utilisation du terrain de St Lormel par des équipes de jeunes de Plancoët est à l'étude. Les conditions (entretien, occupation...) de cette mutualisation restent à définir.

- Conseil d'école du 13 février 2018

Prévision d'effectif pour la rentrée 2018 : 77 élèves au total dont 44 à St Lormel et 33 à Créhen.

Un réajustement pourrait avoir lieu en septembre. Les évolutions des effectifs dans l'avenir semblent positives. Il faut rester cependant vigilant.

Les portes ouvertes du RPI auront lieu le samedi 24 mars.

Plusieurs projets sont présentés (sorties, activités culturelles...).

Temps d'Activités Périscolaires : l'environnement est abordé avec une animation sur le thème du tri réalisé par une animatrice de Dinan Agglo. En mars et avril sera abordé le thème nature sur le jardin.

- Vie associative

Présentation des différentes animations et actualités des associations (soirée carnaval amicale laïque, soirée théâtre, concours de palets du FC St Lormel,...).

Le Comité des fêtes ne souhaite pas reconduire la Fête de la Musique.

Le projet de la boîte à livres va pouvoir se concrétiser prochainement dans l'ancienne cabine téléphonique.

- Repas des aînés du 6 octobre 2018

Franck Trochel pourrait assurer l'animation du repas et propose tout type de répertoire de chansons pour une prestation d'un montant de 300 €.

Le conseil municipal approuve cette animation.

- Mise en place du nouveau régime indemnitaire : RIFSEEP

Application de la révision du régime indemnitaire du personnel.

Le dispositif est basé sur 2 volets :

Le 1^{er} volet concerne La nature des fonctions exercées par les agents et leur expérience professionnelle, donnant lieu au versement de l'indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE).

Le 2^e volet concerne la manière de servir et l'engagement professionnel pouvant donner lieu au versement d'un complément indemnitaire.

Ces nouveaux critères prennent plus en compte la fonction de chaque agent, leur engagement et leur expérience sur le poste occupé.

La commune de St Lormel est en train d'étudier les critères de mise en place de ce nouveau principe de régime indemnitaire.

- Eglise du bourg

Les travaux de purge devraient durer entre 3 et 4 semaines. Ils commencent à partir du lundi 19 février. Les travaux consistent à sécuriser le site et à faire tomber les plâtres fragilisés afin de pouvoir effectuer un diagnostic sur l'état de la voûte et de la charpente par un architecte.

- Eglise du vieux bourg

Des travaux sont à prévoir au niveau du clocher.

Des devis ont été effectués pour une estimation afin de prévoir une enveloppe budgétaire.

- Courrier du département sur l'élagage

Des courriers ont été envoyés par le Département à l'ensemble des propriétaires pour faire effectuer des travaux d'élagage en bordure de la route départementale au niveau du lieu-dit 'le bouillon'.

- Plan Communal de Sauvegarde

Une Réunion est prévue avec les agriculteurs le 20 février à 11h.

- Le prochain conseil municipal est prévu le 16 mars à 20h.

- Le Conseil municipal concernant le vote du budget est prévu pour le 6 avril 2018 à 19h.

Questions diverses

Jean Claude CADE informe le Conseil municipal de la mise en place du nouveau bureau du Syndicat des Frémur concernant 25 communes et 70 000 habitants.

Président : Loïc LE MOINE

Vice-Président : Michèle MOISAN

Jean-Claude CADE informe le conseil qu'on lui a confié un cadre représentant un titre de reconnaissance concernant M. Perroquin Marie Ange né à St Lormel en 1895 et mort durant la 1^{ère} guerre mondiale. Il est proposé de placer dans la vitrine de la mairie.

Jean-Claude CADE rappelle son signalement de l'état dégradé du local à poubelles derrière l'école. Malgré un entretien effectué, Il signale que son état peut être encore amélioré.

Bernard Letort et Jean-Claude CADE demandent comment est géré l'encadrement des agents des services techniques de la commune. Ils font des remarques sur le rythme de travail des agents. Il est répondu que les travaux sont suivis par le Monsieur le Maire et Henri Brehinier, 1^{er} adjoint. De plus, il est indiqué que la secrétaire générale est aussi associée à l'encadrement des agents. Des objectifs de travaux sont fixés et suivis par le personnel.

Prochain conseil municipal : vendredi 16 mars 2018 à 20h
La séance est levée à 23h05.

Claude RIGOLE	Henri BREHINIER	Sylvie GUILLOTIN	Josiane ROBISSOUT	AILLET Louis	BOUAN Chantal <i>Absente</i>	CADE Jean- Claude	BROCHARD Gwenaëlle <i>Absente</i>
COLLET Céline <i>Absente</i>	DAUNAY Loïc	LA DROITTE Paul	LEBORGNE Régine <i>Absente</i>	LETORT Bernard	MENIER Mireille	NEUTE Françoise	